

AVIS PUBLIC**Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage
numéro 1642 de la Ville de Brossard**

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de la séance du conseil du 19 avril 2016, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature des dérogations demandées
Adresse : 6150, rue Bélair Lot : 2 029 488 Zone : B08H Dossier : 610-L-16-007	– Régulariser l'espace libre latéral droit de 1,05 mètre au lieu de 1,20 mètre prescrit
Adresse : 3400, place Beauvoir Lot : 2 030 724 Zone : B28H Dossier : 610-L-16-008	– Régulariser l'espace libre latéral droit de 0,60 mètre au lieu de 1,20 mètre prescrit
Adresse : 6325, boulevard Taschereau Lot : 2 026 548 Zone : A01C Dossier : 610-L-16-008	– Réduire le ratio minimum de cases de stationnement requis fixé à une (1) case pour chaque 8,5 m ² de superficie totale de plancher pour l'usage C059211 : Restaurant au lieu d'une (1) case par 7,5 m ² de superficie totale de plancher prescrite
Adresse : 3415, rue Bréard Lot : 2 030 276 Zone : B28H Dossier : 610-L-16-011	– Régulariser l'espace libre arrière de 6,60 mètres au lieu de 7,50 mètres prescrits

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 16 mars 2016.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 19 avril 2016 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 23^e jour du mois de mars 2016.



Nicole Fréchette
Greffière-adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH REGARDING THIS PUBLIC NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.